N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Aéroport de Strasbourg-Entzheim**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Renaud PAUBELLE

Adresse : N° Rue **RD 221 / Route de l'Aéroport**
Commune **ENTZHEIM**
Code postal **67960**

Nature des activités : **Société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance, gestionnaire de la concession aéroportuaire**

Qualification : Président du Directoire

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 ***Cricetus cricetus*** **Hamster commun**	**Zone de protection stricte**
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Elargissement de l'emprise de l'aéroport rendu nécessaire pour des raisons de sécurité publique, en application d'une nouvelle réglementation européenne qui impose un recul minimal des limites de l'emprise de 140 m par rapport à l'axe de la piste. Le recul observé actuellement est de 105 m dans le secteur concerné. S'y ajoutera une bande de servitude appartenant à l'aéroport d'une largeur de 4 m (en dehors de la nouvelle emprise aéroportuaire).**

.....
.....
.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : **Le projet conduit à la réduction de la surface favorable au Grand Hamster localisée au sein de la zone de protection statique. Elle correspond à l'emprise de l'élargissement nécessaire au recul de la clôture, soit 3 025 m² (cf. dossier de dérogation).**

Altération ☐ Préciser : .....

.....

.....

.....

Dégradation ☐ Préciser : .....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

.....

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : .....

.....

Autre formation ☐ Préciser : .....

.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : le dépose de la clôture existante et la pose de la nouvelle clôture se feront après l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées, soit courant 23 voire 2024

ou la date : .....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **GRAND EST**

Départements : **BAS-RHIN**

Cantons : **LINGOLSHEIM**

Communes : **ENTZHEIM**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :.....

.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Mise en place durant une période de 30 ans de cultures favorables au hamster (céréales à paille, protéagineux d'hiver/luzerne), en respectant le cahier des charges de la Mesure AgroEnvironnementale Climatique Hamster_01 (MAEC collective) sur une surface correspondant à 4 fois la surface impactée, soit 12 100 m². Ces cultures seront implantées au sein de la Zone de Protection Statique, sur des sols favorables au Hamster**.....

.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

.....

.....

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Bilan tous les ans démontrant la mise en œuvre effective de la mesure et l'éventuelle colonisation des parcelles par l'espèce via un compte-rendu annuel par l'AFSAL**

.....

.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Entzheim

le 6 juillet 2022

Votre signature